



Commune de JUILLAC
Département de la Corrèze
Arrondissement de Brive La
Gaillarde
Canton de l'Yssandonnais.

Procès-Verbal

Séance du Conseil Municipal

du Vendredi 20 mars à 9h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le seize mars courant, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Croisy Jean-Pierre, Premier Adjoint. (Madame Fargetas n'ayant pas souhaité être présente).

Présents : Lionel Aumaître, Pascale Boissières, Vincent Charrières, Michel Peyramaure, Céline Binz, Jérôme Auberty, Clarisse Bayol, Alexis Le Sollic, Aurore Treuil, Maxime Comby, Nathalie Cannesan, Olivier Guignard.

Pouvoirs : Mme Stéphanie Daurat à Monsieur Lionel Aumaître.

Absents excusés : Josette Fargetas, Marion Royer.

Secrétaire de séance : Mme Cannesan Nathalie.

Ordre du Jour :

- 1) Election du Maire.
- 2) Délibération pour la détermination du nombre d'Adjoints.
- 3) Election des Adjoints.
- 4) Lecture de la Charte de l'élu local

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assemblée, Monsieur Croisy Jean-Pierre a relaté les années de Mme Fargetas en tant que Maire de Juillac.

1)Monsieur Croisy procède à l'élection du Maire. Le vote se fait à bulletin secret. Deux assesseurs sont nommés pour procéder à cette élection : il s'agit de Mesdames Clarisse Bayol et Aurore Treuil. Monsieur Lionel Aumaître est candidat à l'élection de Maire.

Total des enveloppes : 13.

Pour : 12

Blanc : 1

Monsieur Jean-Pierre Croisy donne lecture des résultats. Monsieur Lionel Aumaître est élu Maire de Juillac. Monsieur Jean-Pierre Croisy lui remet les clés de la Mairie.

2) Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter pour déterminer le nombre d'adjoints qui siégeront au sein du Conseil Municipal. Monsieur le maire explique que la précédente mandature avait quatre adjoints.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la détermination du nombre de quatre adjoints.

3) Le Conseil Municipal procède maintenant au vote à bulletin secret de la liste des adjoints qui s'est présentée. Une seule liste :

- Boissièras Pascale
- Charrières Vincent
- Stéphanie Daurat
- Michel Peyramaure

Total des enveloppes : 13.

Pour : 12

Blanc : 1

La seule liste est élue.

4) Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la Charte de l' élu local.

Il a ensuite pris la parole pour rappeler les engagements pris auprès des électeurs lors de la campagne municipale. Dans l'immédiat, il demande que soit réalisé un point sur les finances et souhaite que tous les conseillers mettent tout en œuvre pour dynamiser la commune.

Fin de la séance à 9h25.

Délibérations du conseil municipal du vendredi 20 mars 2026 :

2026-06 : Election du maire

2026-07 : Création du nombre de postes d'adjoints.

2026-08 : Elections du maire et des Adjoints.